



La Capitale
Sécurité financière



Série Pilier

Guide du conseiller

Assurance accident **simplifiée**

Table des matières

En un coup d'œil.....	1
Assurance accident simplifiée	1
Avenants facultatifs	2
Définition de revenu annuel – Assurance accident simplifiée.....	3
Prestation mensuelle maximale – Assurance accident simplifiée	4
Tableaux des primes mensuelles	5
Réclamations.....	8
Limites aux périodes d'indemnisation à la suite de blessures aux tissus mous.....	9
Limites aux périodes d'indemnisation à la suite de blessures au dos ou au cou	9
Annexe 1 – Classification des professions.....	10
Annexe 2 – Guide des professions	11

En un coup d'œil

ASSURANCE ACCIDENT SIMPLIFIÉE	
SOMMAIRE DE LA PROTECTION	Procure des prestations d'invalidité totale à l'assuré en cas d'accident ou de blessures aux tissus mous.
ÂGE À L'ÉMISSION	18 à 69 ans
ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler un minimum de 21 heures par semaine, 35 semaines par année; et ▪ Être un citoyen canadien ou avoir un statut de résident permanent (immigrant reçu); et ▪ Ne pas être limité en ce qui concerne ses mouvements ou ses activités quotidiennes en raison d'une blessure ou d'une autre affection. <p>Aucune exigence médicale n'est requise.</p>
COUVERTURE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 heures ▪ Non liée à la profession <p>La couverture non liée à la profession est offerte uniquement si l'assuré est couvert par un régime d'indemnisation du travail (p. ex. : CSST pour les résidents du Québec).</p>
DÉLAI DE CARENCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 jour ▪ 14 jours ▪ 30 jours ▪ 120 jours <p>Le délai de carence (DC) de 120 jours est offert uniquement si l'assuré est couvert par l'assurance-emploi.</p>
PÉRIODE D'INDEMNISATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 ans ▪ 5 ans ▪ Jusqu'à 70 ans <p>Si l'assuré devient invalide entre 68 et 70 ans, la période d'indemnisation sera de 2 ans, et ce, pour toutes les périodes d'indemnisation. Dans un tel cas, la période d'indemnisation se poursuivra même après 70 ans si l'assuré travaillait à temps plein au moment de l'invalidité.</p>
PRESTATION MENSUELLE	<p>Minimum : 500 \$ Maximum : 3 000 \$</p> <p>Par tranche de 100 \$.</p>
INVALIDITÉ TOTALE	<p>INVALIDITÉ TOTALE signifie qu'en raison d'une blessure, l'assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reçoit les soins réguliers et personnels d'un médecin; et ▪ Est incapable d'accomplir les tâches quotidiennes importantes relatives à son emploi ou à sa profession; et ▪ N'est pas rémunéré pour quelque autre emploi ou profession. <p>Une fois que des prestations ont été payées à l'assuré pendant 24 mois, la définition change et invalidité totale signifie qu'en raison d'une blessure, l'assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reçoit les soins réguliers et personnels d'un médecin; et ▪ Est incapable d'exercer tout emploi pour lequel il est raisonnablement qualifié compte tenu de son éducation, de sa formation ou de son expérience; et ▪ N'est pas rémunéré pour quelque autre emploi ou profession. <p>Aux fins de cette définition, l'assuré est rémunéré pour un emploi ou une profession s'il accomplit toute tâche associée à un emploi, à une profession ou à un métier en échange d'argent ou de toute autre rémunération.</p> <p>L'invalidité totale est considérée commencer au premier traitement médical administré par un médecin.</p>
PERTE D'AUTONOMIE TOTALE	Si l'assuré est en perte d'autonomie totale avant l'âge de 60 ans, nous lui paierons sa prestation à vie .

ASSURANCE ACCIDENT SIMPLIFIÉE (suite)

EXONÉRATION DES PRIMES	Applicable lorsque l'assuré principal est totalement invalide depuis 120 jours et qu'il reçoit des prestations ou subit une perte d'autonomie totale.
INTÉGRATION ET COORDINATION	<p>6 premiers mois de paiement des prestations d'invalidité : Nous paierons la totalité des prestations, peu importe si d'autres prestations sont reçues et même si le revenu annuel de l'assuré a diminué.</p> <p>Du 7^e au 36^e mois de paiement des prestations d'invalidité : Une prestation mensuelle minimale de 1 200 \$ est garantie (ou la prestation choisie si elle est inférieure), peu importe si d'autres prestations sont reçues et même si le revenu annuel de l'assuré principal a diminué. Les autres prestations reçues et le revenu annuel sont pris en considération.</p> <p>Après les 36 premiers mois de paiement des prestations d'invalidité : Nous ne garantissons plus de prestation minimale. Les autres prestations reçues et le revenu annuel sont pris en considération.</p>
RENOUVELLEMENT GARANTI	Renouvellement garanti jusqu'à la date anniversaire suivant le 70 ^e anniversaire de naissance de l'assuré. La Capitale se réserve le droit de modifier le tableau des taux de primes et des frais applicables aux polices et aux avenants de cette formule établis en faveur de toutes les personnes demeurant dans la même province que l'assuré.
OPTION DE PROLONGATION	Si l'assuré travaille toujours à temps plein à 70 ans, il peut demander de prolonger sa police jusqu'à 75 ans.
SANS EMPLOI	<p>Sans emploi depuis moins de 12 mois au moment de l'invalidité : Veuillez vous reporter au contrat pour connaître les restrictions aux prestations.</p> <p>Sans emploi depuis 12 mois ou plus au moment de l'invalidité : La Capitale ne paiera aucune prestation à l'assuré.</p>

Avenants facultatifs

	Invalidité partielle	Prolongation de la profession habituelle	Décès ou mutilation accidentelle	Fracture accidentelle
SOMMAIRE DE LA PROTECTION	Prévoit des prestations d'invalidité partielle.	Prévoit une prolongation de la période de profession habituelle.	Prévoit des prestations en cas de décès ou de mutilation accidentel.	Prévoit des prestations en cas de fracture causée par un accident.
ÂGE À L'ÉMISSION	18 à 69 ans	18 à 69 ans	18 à 64 ans	18 à 59 ans
DESCRIPTION DE LA PROTECTION	Si l'assuré est totalement invalide pendant la période la plus longue entre 30 jours consécutifs et la durée du délai de carence, et qu'il devient ensuite partiellement invalide, nous paierons 50 % de la prestation d'invalidité totale, assujettie à une période d'indemnisation maximale de 6 mois.	Prolonge à 5 ans la période pendant laquelle la définition d'invalidité totale tient compte de l'incapacité de l'assuré à occuper sa profession habituelle.	<p>Décès accidentel Le bénéficiaire de l'assuré recevra jusqu'à 300 000 \$ si le décès a été causé par un accident.</p> <p>Mutilation accidentelle L'assuré recevra jusqu'à 300 000 \$ s'il a subi une blessure grave à la suite d'un accident. La perte doit survenir dans les 365 jours suivant l'accident.</p>	<p>Assurance fracture accidentelle Paie un montant forfaitaire en cas d'une fracture accidentelle.</p> <p>Offerte comme couverture individuelle ou comme couverture individuelle avec enfants (prestations payables à 50 % pour les enfants).</p> <p>Prestations offertes par tranches de une ou deux unités. Voir l'avenant pour plus de détails.</p>
PRESTATION	50 % de la prestation d'invalidité totale	S. O.	Minimum : 50 000 \$ Maximum : 300 000 \$ Par tranche de 50 000 \$	Jusqu'à 25 000 \$
RENOUVELLEMENT GARANTI	Jusqu'à la date anniversaire suivant le 70 ^e anniversaire de naissance de l'assuré.	Jusqu'à la date anniversaire suivant le 70 ^e anniversaire de naissance de l'assuré.	Jusqu'à la date anniversaire suivant le 70 ^e anniversaire de naissance de l'assuré.	Jusqu'à la date anniversaire suivant le 65 ^e anniversaire de naissance de l'assuré.

Définition de revenu annuel – Assurance accident simplifiée

REVENU ANNUEL correspond au plus élevé des montants suivants :

1. La somme du revenu d'emploi et du bénéfice net d'entreprise qui est attribuable à l'assuré s'il est propriétaire d'entreprise ou travailleur autonome ; **ou**
2. 50 % du revenu brut d'entreprise qui est attribuable à l'assuré s'il est propriétaire d'entreprise ou travailleur autonome.

Le revenu brut d'entreprise ne peut être considéré dans le calcul du revenu annuel lorsque le bénéfice net d'entreprise est déficitaire pendant 2 années financières consécutives ou plus immédiatement avant l'invalidité.

Toute perte subie par l'entreprise sera déduite du revenu annuel.

Le revenu annuel ne comprend pas les revenus qui ne proviennent pas directement d'un emploi ou d'une profession comme un revenu de pension, des intérêts et d'autres revenus de placement, un revenu de location, des gains en capital, des redevances et des paiements de pension alimentaire reçus et tout autre revenu qui n'est pas directement reçu pour des services rendus.

REVENU D'EMPLOI ANNUEL BRUT désigne le revenu total que l'assuré tire de son emploi ou profession, y compris le salaire, les honoraires, les bonis, les traitements ou les commissions, tel que déclaré sur sa déclaration de revenus, avant déduction de l'impôt sur le revenu.

BÉNÉFICE NET D'ENTREPRISE désigne le revenu d'entreprise, avant impôts, moins tous les frais d'entreprise qui sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, et ce, multiplié par le pourcentage des parts du preneur/assuré.

REVENU BRUT D'ENTREPRISE désigne le revenu d'entreprise, avant impôts, moins le coût des marchandises vendues, multiplié par le pourcentage des parts du preneur/assuré, moins les salaires et charges sociales excluant ceux de l'assuré.

Prestation mensuelle maximale – Assurance accident simplifiée

Le montant maximal de prestation mensuelle applicable à tous les délais de carence (DC) est inscrit dans la colonne A (ceci comprend toutes prestations existantes et la présente demande).

Si l'assuré n'est pas couvert par l'assurance-emploi (AE), le délai de carence de 120 jours n'est pas disponible.

Si l'assuré est couvert par l'assurance-emploi (AE) et qu'il demande des prestations ayant un délai de carence inférieur à 120 jours, la prestation mensuelle maximale relative à ces délais est inscrite dans la colonne B.

Une combinaison de montants avec DC < 120 et DC de 120 jours peut être utilisée dans les cas avec AE pour lesquels une partie de la couverture demandée s'accompagne d'un DC de 120 jours. Le montant total ne devrait jamais dépasser le montant noté dans la colonne A. Le montant maximal de prestation mensuelle pour une protection avec AE assortie d'un délai de carence de 0, 14 ou 30 jours est inscrit dans la colonne B.

Revenu annuel	Prestation mensuelle maximale	
	Tous les assurés	Avec AE
	Max. sur le total de tous DC colonne A	Max. sur DC < 120 jours colonne B
*8 000 \$ à 15 499 \$	1 000 \$	1 000 \$
15 500 \$ à 17 999 \$	1 100 \$	1 100 \$
18 000 \$ à 19 999 \$	1 200 \$	1 200 \$
20 000 \$ à 20 999 \$	1 300 \$	1 200 \$
21 000 \$ à 22 999 \$	1 400 \$	1 200 \$
23 000 \$ à 24 999 \$	1 500 \$	1 200 \$
25 000 \$ à 26 999 \$	1 600 \$	1 200 \$
27 000 \$ à 28 999 \$	1 700 \$	1 200 \$
29 000 \$ à 30 999 \$	1 800 \$	1 200 \$
31 000 \$ à 32 999 \$	1 900 \$	1 200 \$
33 000 \$ à 34 999 \$	2 000 \$	1 200 \$
35 000 \$ à 36 999 \$	2 100 \$	1 200 \$
37 000 \$ à 38 999 \$	2 200 \$	1 200 \$
39 000 \$ à 41 999 \$	2 300 \$	1 200 \$
42 000 \$ à 43 999 \$	2 400 \$	1 200 \$
44 000 \$ à 45 999 \$	2 500 \$	1 200 \$
46 000 \$ à 47 999 \$	2 600 \$	1 300 \$
48 000 \$ à 49 999 \$	2 700 \$	1 400 \$
50 000 \$ à 51 999 \$	2 800 \$	1 500 \$
52 000 \$ à 53 999 \$	2 900 \$	1 600 \$
54 000 \$ à 55 999 \$	3 000 \$	1 700 \$
56 000 \$ et plus	3 000 \$	1 800 \$

* Revenu annuel minimum admissible

Scénario

Un assuré couvert par l'assurance-emploi (AE) et ayant un revenu annuel de 50 000 \$:

Le montant maximal de prestation mensuelle pour une protection assortie d'un délai de carence de 0, 14 ou 30 jours est de 1 500 \$. Il peut recevoir des prestations supérieures à ce montant avec un DC de 120 jours jusqu'à un maximum de 2 800 \$.

Voici des exemples :

- 1) 1 500 \$ avec un DC de 14 jours et 1 300 \$ avec un DC de 120 jours
- 2) 1 000 \$ avec un DC de 90 jours et 1 800 \$ avec un DC de 120 jours
- 3) 2 800 \$ avec un DC de 120 jours

Tableaux des primes mensuelles

Les primes sont présentées selon un mode de paiement mensuel. Toutefois, il est possible de choisir un mode de paiement annuel. Les primes annuelles correspondent au montant des primes mensuelles multiplié par 12. Les primes pourraient être assujetties à une taxe de vente provinciale, le cas échéant.

Assurance accident simplifiée

Catégorie 4A

Couverture	Période d'indemnisation	Délai de carence	Prestations mensuelles						Tranche de 100 \$
			500 \$	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	
24 heures	2 ans	0 jour	9,10	18,20	27,30	36,40	45,50	54,60	1,82
		14 jours	5,80	11,60	17,40	23,20	29,00	34,80	1,16
		30 jours	3,65	7,30	10,95	14,60	18,25	21,90	0,73
		120 jours	2,55	5,10	7,65	10,20	12,75	15,30	0,51
	5 ans	0 jour	11,10	22,20	33,30	44,40	55,50	66,60	2,22
		14 jours	7,05	14,10	21,15	28,20	35,25	42,30	1,41
		30 jours	4,30	8,60	12,90	17,20	21,50	25,80	0,86
		120 jours	2,95	5,90	8,85	11,80	14,75	17,70	0,59
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	14,30	28,60	42,90	57,20	71,50	85,80	2,86
		14 jours	9,65	19,30	28,95	38,60	48,25	57,90	1,93
		30 jours	6,55	13,10	19,65	26,20	32,75	39,30	1,31
		120 jours	4,90	9,80	14,70	19,60	24,50	29,40	0,98
Non liée à la profession	2 ans	0 jour	6,35	12,70	19,05	25,40	31,75	38,10	1,27
		14 jours	4,05	8,10	12,15	16,20	20,25	24,30	0,81
		30 jours	2,55	5,10	7,65	10,20	12,75	15,30	0,51
		120 jours	1,80	3,60	5,40	7,20	9,00	10,80	0,36
	5 ans	0 jour	7,75	15,50	23,25	31,00	38,75	46,50	1,55
		14 jours	4,95	9,90	14,85	19,80	24,75	29,70	0,99
		30 jours	3,00	6,00	9,00	12,00	15,00	18,00	0,60
		120 jours	2,05	4,10	6,15	8,20	10,25	12,30	0,41
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	10,00	20,00	30,00	40,00	50,00	60,00	2,00
		14 jours	6,75	13,50	20,25	27,00	33,75	40,50	1,35
		30 jours	4,60	9,20	13,80	18,40	23,00	27,60	0,92
		120 jours	3,45	6,90	10,35	13,80	17,25	20,70	0,69

Catégorie 3A

Couverture	Période d'indemnisation	Délai de carence	Prestations mensuelles						Tranche de 100 \$
			500 \$	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	
24 heures	2 ans	0 jour	10,30	20,60	30,90	41,20	51,50	61,80	2,06
		14 jours	6,70	13,40	20,10	26,80	33,50	40,20	1,34
		30 jours	4,30	8,60	12,90	17,20	21,50	25,80	0,86
		120 jours	2,95	5,90	8,85	11,80	14,75	17,70	0,59
	5 ans	0 jour	12,60	25,20	37,80	50,40	63,00	75,60	2,52
		14 jours	8,05	16,10	24,15	32,20	40,25	48,30	1,61
		30 jours	5,05	10,10	15,15	20,20	25,25	30,30	1,01
		120 jours	3,60	7,20	10,80	14,40	18,00	21,60	0,72
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	15,80	31,60	47,40	63,20	79,00	94,80	3,16
		14 jours	10,55	21,10	31,65	42,20	52,75	63,30	2,11
		30 jours	7,05	14,10	21,15	28,20	35,25	42,30	1,41
		120 jours	5,40	10,80	16,20	21,60	27,00	32,40	1,08
Non liée à la profession	2 ans	0 jour	7,20	14,40	21,60	28,80	36,00	43,20	1,44
		14 jours	4,70	9,40	14,10	18,80	23,50	28,20	0,94
		30 jours	3,00	6,00	9,00	12,00	15,00	18,00	0,60
		120 jours	2,05	4,10	6,15	8,20	10,25	12,30	0,41
	5 ans	0 jour	8,80	17,60	26,40	35,20	44,00	52,80	1,76
		14 jours	5,65	11,30	16,95	22,60	28,25	33,90	1,13
		30 jours	3,55	7,10	10,65	14,20	17,75	21,30	0,71
		120 jours	2,50	5,00	7,50	10,00	12,50	15,00	0,50
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	11,05	22,10	33,15	44,20	55,25	66,30	2,21
		14 jours	7,40	14,80	22,20	29,60	37,00	44,40	1,48
		30 jours	4,95	9,90	14,85	19,80	24,75	29,70	0,99
		120 jours	3,80	7,60	11,40	15,20	19,00	22,80	0,76

Catégorie 2A

Couverture	Période d'indemnisation	Délai de carence	Prestations mensuelles						
			500 \$	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	Tranche de 100 \$
24 heures	2 ans	0 jour	12,20	24,40	36,60	48,80	61,00	73,20	2,44
		14 jours	9,00	18,00	27,00	36,00	45,00	54,00	1,80
		30 jours	6,85	13,70	20,55	27,40	34,25	41,10	1,37
		120 jours	4,10	8,20	12,30	16,40	20,50	24,60	0,82
	5 ans	0 jour	14,30	28,60	42,90	57,20	71,50	85,80	2,86
		14 jours	10,80	21,60	32,40	43,20	54,00	64,80	2,16
		30 jours	8,50	17,00	25,50	34,00	42,50	51,00	1,70
		120 jours	5,15	10,30	15,45	20,60	25,75	30,90	1,03
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	18,40	36,80	55,20	73,60	92,00	110,40	3,68
		14 jours	14,45	28,90	43,35	57,80	72,25	86,70	2,89
		30 jours	11,85	23,70	35,55	47,40	59,25	71,10	2,37
		120 jours	8,20	16,40	24,60	32,80	41,00	49,20	1,64
Non liée à la profession	2 ans	0 jour	8,55	17,10	25,65	34,20	42,75	51,30	1,71
		14 jours	6,30	12,60	18,90	25,20	31,50	37,80	1,26
		30 jours	4,80	9,60	14,40	19,20	24,00	28,80	0,96
		120 jours	2,85	5,70	8,55	11,40	14,25	17,10	0,57
	5 ans	0 jour	10,00	20,00	30,00	40,00	50,00	60,00	2,00
		14 jours	7,55	15,10	22,65	30,20	37,75	45,30	1,51
		30 jours	5,95	11,90	17,85	23,80	29,75	35,70	1,19
		120 jours	3,60	7,20	10,80	14,40	18,00	21,60	0,72
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	12,90	25,80	38,70	51,60	64,50	77,40	2,58
		14 jours	10,10	20,20	30,30	40,40	50,50	60,60	2,02
		30 jours	8,30	16,60	24,90	33,20	41,50	49,80	1,66
		120 jours	5,75	11,50	17,25	23,00	28,75	34,50	1,15

Catégorie A

Couverture	Période d'indemnisation	Délai de carence	Prestations mensuelles						
			500 \$	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	Tranche de 100 \$
24 heures	2 ans	0 jour	14,00	28,00	42,00	56,00	70,00	84,00	2,80
		14 jours	10,60	21,20	31,80	42,40	53,00	63,60	2,12
		30 jours	8,30	16,60	24,90	33,20	41,50	49,80	1,66
		120 jours	5,65	11,30	16,95	22,60	28,25	33,90	1,13
	5 ans	0 jour	16,30	32,60	48,90	65,20	81,50	97,80	3,26
		14 jours	12,50	25,00	37,50	50,00	62,50	75,00	2,50
		30 jours	9,95	19,90	29,85	39,80	49,75	59,70	1,99
		120 jours	6,95	13,90	20,85	27,80	34,75	41,70	1,39
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	22,75	45,50	68,25	91,00	113,75	136,50	4,55
		14 jours	18,75	37,50	56,25	75,00	93,75	112,50	3,75
		30 jours	15,60	31,20	46,80	62,40	78,00	93,60	3,12
		120 jours	12,75	25,50	38,25	51,00	63,75	76,50	2,55
Non liée à la profession	2 ans	0 jour	9,80	19,60	29,40	39,20	49,00	58,80	1,96
		14 jours	7,40	14,80	22,20	29,60	37,00	44,40	1,48
		30 jours	5,80	11,60	17,40	23,20	29,00	34,80	1,16
		120 jours	3,95	7,90	11,85	15,80	19,75	23,70	0,79
	5 ans	0 jour	11,40	22,80	34,20	45,60	57,00	68,40	2,28
		14 jours	8,75	17,50	26,25	35,00	43,75	52,50	1,75
		30 jours	6,95	13,90	20,85	27,80	34,75	41,70	1,39
		120 jours	4,85	9,70	14,55	19,40	24,25	29,10	0,97
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	15,95	31,90	47,85	63,80	79,75	95,70	3,19
		14 jours	13,15	26,30	39,45	52,60	65,75	78,90	2,63
		30 jours	10,90	21,80	32,70	43,60	54,50	65,40	2,18
		120 jours	8,95	17,90	26,85	35,80	44,75	53,70	1,79

Catégorie B

Couverture	Période d'indemnisation	Délai de carence	Prestations mensuelles						
			500 \$	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	Tranche de 100 \$
24 heures	2 ans	0 jour	16,85	33,70	50,55	67,40	84,25	101,10	3,37
		14 jours	12,90	25,80	38,70	51,60	64,50	77,40	2,58
		30 jours	10,30	20,60	30,90	41,20	51,50	61,80	2,06
		120 jours	7,15	14,30	21,45	28,60	35,75	42,90	1,43
	5 ans	0 jour	19,50	39,00	58,50	78,00	97,50	117,00	3,90
		14 jours	15,00	30,00	45,00	60,00	75,00	90,00	3,00
		30 jours	11,95	23,90	35,85	47,80	59,75	71,70	2,39
		120 jours	8,55	17,10	25,65	34,20	42,75	51,30	1,71
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	27,25	54,50	81,75	109,00	136,25	163,50	5,45
		14 jours	22,50	45,00	67,50	90,00	112,50	135,00	4,50
		30 jours	18,80	37,60	56,40	75,20	94,00	112,80	3,76
		120 jours	15,40	30,80	46,20	61,60	77,00	92,40	3,08
Non liée à la profession	2 ans	0 jour	11,80	23,60	35,40	47,20	59,00	70,80	2,36
		14 jours	9,05	18,10	27,15	36,20	45,25	54,30	1,81
		30 jours	7,20	14,40	21,60	28,80	36,00	43,20	1,44
		120 jours	5,00	10,00	15,00	20,00	25,00	30,00	1,00
	5 ans	0 jour	13,65	27,30	40,95	54,60	68,25	81,90	2,73
		14 jours	10,50	21,00	31,50	42,00	52,50	63,00	2,10
		30 jours	8,35	16,70	25,05	33,40	41,75	50,10	1,67
		120 jours	6,00	12,00	18,00	24,00	30,00	36,00	1,20
	Jusqu'à 70 ans	0 jour	19,10	38,20	57,30	76,40	95,50	114,60	3,82
		14 jours	15,75	31,50	47,25	63,00	78,75	94,50	3,15
		30 jours	13,15	26,30	39,45	52,60	65,75	78,90	2,63
		120 jours	10,80	21,60	32,40	43,20	54,00	64,80	2,16

Avenants facultatifs

Invalidité partielle (6 mois)

Période d'indemnisation de l'Assurance accident simplifiée	2 ans	5 ans	Jusqu'à 70 ans
% du total des primes Assurance accident simplifiée	8 %	6 %	5 %

Prolongation de la profession habituelle (5 ans)

% du total des primes Assurance accident simplifiée	10 %
---	------

Décès accidentel ou mutilation

Capital	Prime mensuelle
50 000 \$	6,08 \$
100 000 \$	12,17 \$
150 000 \$	18,25 \$
200 000 \$	24,33 \$
250 000 \$	30,42 \$
300 000 \$	36,50 \$

Fracture accidentelle

	1 unité	2 unités
Individuelle	4,10 \$	8,21 \$
Individuelle avec enfant(s)	8,21 \$	16,42 \$

Réclamations

Avis de réclamation

- La Capitale sécurité financière désire être avisée rapidement de toute réclamation.
- Le contrat spécifie qu'un avis est exigé dans les 30 jours suivant une perte et que les preuves de réclamation doivent être soumises dans les 90 jours.
- En aucun cas La Capitale sécurité financière ne sera tenue de considérer une réclamation datant de plus d'une année.
- Lorsqu'un avis est reçu par l'intermédiaire d'une succursale ou d'un agent, La Capitale sécurité financière doit être rapidement avisée.

Formulaires de réclamation

Les formulaires sont envoyés par La Capitale sécurité financière au cours des 24 heures suivant la réception de la demande.

Ces formulaires sont fournis à titre de service ajouté pour le client, afin de faciliter la production des preuves. Tout coût associé à la production des preuves est aux frais du client, sauf dans le cas de renseignements demandés directement par La Capitale.

Des demandes de prestations télécopiées ou numérisées permettent à La Capitale sécurité financière de commencer l'analyse du dossier ; cependant, le formulaire original est requis.

Une preuve que l'invalidité se poursuit est requise chaque mois. Nous pouvons décider d'assouplir les exigences selon le cas.

Preuve de revenu au moment de la réclamation

- Aucune preuve de revenu n'est exigée pour les premiers 1 200 \$ de prestation mensuelle.
- Une preuve de revenu est exigée pour les prestations mensuelles supérieures à 1 200 \$.
- Aucune preuve n'est exigée durant les 6 premiers mois d'une invalidité totale.

IMPORTANT: en ce qui concerne les réclamations contestables, nous pouvons demander une preuve de revenu à tout moment pendant la réclamation et pour tout montant de prestation mensuelle.

Limites aux périodes d'indemnisation à la suite de blessures aux tissus mous

Si une invalidité résultant d'une blessure aux tissus mous commence et se poursuit jusqu'à l'expiration du délai de carence, la période d'indemnisation est limitée en fonction de la catégorie professionnelle du dernier emploi ou de la dernière profession exercée par l'assuré avant la date à laquelle l'invalidité est réputée commencer, selon le tableau suivant :

Catégorie professionnelle	Période d'indemnisation maximum pour un seul et même accident
4A	36 mois
3A	36 mois
2A	36 mois
A	60 jours
B	30 jours

Le total des périodes d'indemnisation, à la suite de blessures aux tissus mous, est limité à une période d'indemnisation maximum à vie. La période d'indemnisation maximum à vie est déterminée en fonction de la catégorie professionnelle du dernier emploi ou de la dernière profession exercée par l'assuré avant la date à laquelle l'invalidité est réputée commencer, selon le tableau suivant :

Catégorie professionnelle	Période d'indemnisation maximum à vie
4A	36 mois
3A	36 mois
2A	36 mois
A	180 jours
B	180 jours

Si l'assuré reçoit des prestations d'invalidité et que, par la suite, sa catégorie professionnelle change, la période pendant laquelle il a reçu des prestations d'invalidité avant le changement de sa catégorie professionnelle sera déduite des nouvelles périodes d'indemnisation limitées ou déterminées en fonction de sa nouvelle catégorie professionnelle, selon les tableaux ci-dessus.

Limites aux périodes d'indemnisation à la suite de blessures au dos ou au cou

Les limites aux périodes à la suite de blessures aux tissus mous s'appliquent également aux invalidités résultant de blessures au dos ou au cou, sauf si les blessures au dos ou au cou ont été diagnostiquées par un médecin spécialiste et confirmées par des tests diagnostiques pertinents.

Annexe 1 – Classification des professions

Le guide des professions (voir les pages 11 à 21 de ce guide) fournit une liste détaillée de métiers et de professions. Si vous ne trouvez pas un métier ou une profession, les descriptions suivantes peuvent vous être utiles pour déterminer une classification.

Catégorie 4A: Professionnels et dirigeants d'entreprise qui ont un niveau de stabilité élevé. Cols blancs qui ont principalement des fonctions administratives ou consultatives.

Catégorie 3A: Cols blancs qui effectuent des tâches administratives seulement dans un environnement et des circonstances associés à un travail de bureau normal. Aucune tâche manuelle.

Catégorie 2A: Techniciens et travailleurs spécialisés qualifiés. Les tâches peuvent comprendre la vente, la supervision et l'offre de services. Le superviseur ne doit pas inclure sa participation personnelle au travail supervisé.

Catégorie A: Travailleurs manuels qualifiés dans des métiers non dangereux excluant les produits chimiques, les explosifs, la machinerie et l'équipement lourd. Certains travailleurs non spécialisés peuvent être considérés s'ils ont des conditions de travail favorables dans un secteur stable.

Catégorie B: Métiers nécessitant un travail physique important. Comprend des travailleurs spécialisés ou manuels, des métiers présentant des risques d'accidents importants ou des métiers comportant des tâches moins lourdes mais dont le niveau de stabilité pourrait présenter un problème.

Catégorie CI: Non assurable pour Assurance accident simplifiée. Toutefois, nous invitons la personne à assurer à présenter une proposition pour la Série Pilier. Le tarificateur considérera les cas sur une base individuelle.

Catégorie X: Non assurable

La catégorie professionnelle est garantie à l'émission du contrat, ce qui signifie que si l'assuré change de profession après l'émission pour une que nous classons plus dangereuse, ni la prime ni les prestations ne seront touchées par ce changement de profession.

Annexe 2 – Guide des professions

PROFESSIONS	Catégorie
A	
Abattoir	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Surintendant.....	2A
Trieur, Inspecteur	
Hors de l'abattoir	2A
Dans l'abattoir	A
Boucher, dépeceur de viande.....	B
Autres.....	Cl
Accordeur de piano.....	2A
Acheteur	
Marchandise, bureau et voyage	3A
Produit de la ferme, grains, volaille, tabac, sur le terrain	2A
Fourrure, cuir, peaux, bétail	A
Aciérie (voir Fabrication)	
Acteur, Actrice.....	X
Actuaire	
Agréé (FICA, FSA, ASA).....	4A
Non agréé	3A
Acupuncteur.....	3A
Affûteur, Lustreur, Polisseur.....	B
Agent commercial (voir Représentant)	
Agent de bord, Hôtesse de l'air, Transporteur aérien.....	X
Agent de réservation.....	3A
Agriculture, Ranch	
Ferme bien établie, pisciculture, verger, ranch	
Propriétaire, supervision et travail administratif seulement	3A
Propriétaire.....	2A
Exploitant agricole, temps plein.....	A
Ouvrier agricole.....	B
Alcool (voir Boissons alcoolisées)	
Aliments, Transformation (voir Fabrication)	
Ambulance (service ambulancier)	
Supervision seulement	2A
Paramédical, Chauffeur	B
Animaux domestiques, fournitures	
Propriétaire d'animalerie	3A
Salon de toilettage, Chenil	
Gestionnaire, tâches de bureau seulement	A
Autres	B
Animaux, Soins animaliers	
Aide-vétérinaire, Technicien	A
Gestionnaire, tâches de bureau seulement	A
Toiletteur	A
Antiquaire	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Acheteur, Vernisseur en réparation de meubles.....	A
Appareils électroménagers, Service et réparation.....	A
Appareils ménagers, Radio, Réparation de télé.....	A
Arboriculteur, Élagueur/Émondeur, Pulvérisateur.....	B
Arcade, Galerie de jeux, propriétaire ou travailleur.....	X
Architecte.....	4A
Architecte paysagiste	
Bureau	4A
Sur le terrain	A
Armurier.....	A
Arpentage	
Géographique, Topographique	
Arpenteur-géomètre	
Urbain – zone non boisée.....	3A
Forêt.....	A
Arpentage (suite)	
Géographique, Topographique (suite)	
Assistant (Tige, Chaîne)	A
Aérien	X
Aide	X
Artiste, Commercial, Designer, Illustrateur	
Dans un bureau à l'extérieur du domicile.....	2A
Autres.....	Cl
Arts martiaux (tous).....	X
Ascenseurs, Installateur et Réparateur.....	B
Asphaltage	
Contremaître	A
Manœuvre.....	B
Aspirateurs	
Distributeur	2A
Vente porte à porte	A
Installateur d'aspirateur central.....	B
Assainissement, Évacuation des déchets	
Contremaître, Surintendant.....	A
Vidangeur, chauffeur	B
Usine d'incinération	
Ouvrier professionnel.....	B
Autres	B
Nettoyeur de rues	B
Fosse sceptique	
Installateur.....	B
Nettoyeur.....	X
Assurance	
Planificateur financier.....	4A
Agent, Courtier	3A
Expert en sinistre	
Rédacteur, travail de bureau seulement	3A
Fonctions sur le terrain	2A
Inspecteur	2A
Atelier d'usinage	
Machiniste, mécanicien de chantier, Opérateur, Ouvrier professionnel	A
Affûteur, Lustreur, Polisseur	B
Athlète professionnel.....	X
Audiologiste.....	3A
Audioprothésiste.....	3A
Auteur.....	X
Autobus, autocar	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	3A
Chauffeur.....	A
Autres (voir Transport)	
Automobile et autres véhicules motorisés	
Concession de véhicules ou location	
Gestionnaire, tâches de bureau seulement.....	3A
Vendeur.....	2A
Agence de location de camions, d'automobiles	2A
Garage, Station-service, Atelier de peinture et de carrosserie	
Gérant, n'effectue pas de réparation.....	A
Gérant des pièces, Commis à l'inventaire.....	A
Mécanicien	A
Travailleur d'atelier	B
Préposé aux rondelles	B
Pièces de voiture, Vente	
Nouvelles.....	2A
Usagées	2A
Poste d'essence, Parc de stationnement, Lave-auto	
Gérant, Caissier	A
Préposé.....	X

Aviation	
Électronicien.....	2A
Mécanicien.....	A
Contrôleur aérien.....	X
Pilote ou équipage commercial.....	X
Vaporisation agricole.....	X
Instructeur de pilotage.....	X
Autre (au sol).....	CI
Opérations (voir Transport)	
Avocat	4A

B

Bactériologiste	
Conseiller, travail de bureau	4A
Laboratoire.....	2A
Banque	
Cadre supérieur ou dirigeant	4A
Gestionnaire, Teneur de livres principal.....	3A
Caissier, commis.....	3A
Messager, non armé	A
Gardien, messager armé	X
Chauffeur de camion blindé.....	X
Bar, Boîte de nuit (voir Restaurant)	
Barbier (voir Coiffeur)	
Barman (voir Restaurant)	
Bateaux de plaisance, Vente et Service	A
Bétail	
Encanteur.....	A
Éleveur (voir Agriculture)	
Bijouterie – Marchand, Designer et Réparateur	2A
Biologiste, Biochimiste	
Travail de bureau	4A
Travail de laboratoire.....	2A
Blanchisserie (voir Teinturerie)	
Bois d'œuvre, Scierie	
Moulin	
Gestionnaire, Surintendant.....	2A
Contremaître, Trieur, Inspecteur.....	A
Régleur, Classeur de bois, Coupeur de bois, Mesureur, Machiniste, Affûteur, Pointeur, Délimiteur de bloc, Journalier, Accrocheur, Chauffeur de chariot, Chargeur, Arrimeur de grumes, Tronçonneur, Manœuvre	B
Autres	X
Chantier	
Contremaître, Trieur, Inspecteur.....	A
Chargeur, Empileur.....	B
Autres	X
Boissons alcoolisées	
Brasserie, Distillerie, Vignoble	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Surintendant, Chimiste, Inspecteur, Maître-brasseur	2A
Contremaître, Commis à l'expédition, Machiniste	A
Autres ouvriers qualifiés	B
Distribution	
Gestionnaire, tâches de bureau seulement.....	3A
Surintendant	2A
Représentant	2A
Chauffeur et autres	B
Vente au détail	
Propriétaire de magasin, Gérant.....	2A
Autres	X
Établissements de consommation (voir Restaurant)	
Boucher, dépeceur de viande	
Dans un magasin de détail	A
Dans une conserverie	B
Boulangerie	
Gérant, vente au comptoir	2A
Boulangier	A
Livreur	B

Briqueur, Maçon	A
Brocanteur	
Gestionnaire, bureau et vente	A
Ouvriers de gare de triage	X
Buanderie et nettoyage	
Tâches au comptoir seulement.....	A
Pressier, Nettoyeur, Teinturier.....	B
Bureau	
Gestionnaire, Superviseur.....	3A
Secrétaire, Sténographe, Dactylographe, Commis au traitement de texte.....	3A
Commis, travailleur non spécialisé	2A

C

Cadre, Cadre de la société (minimum de 25 employés et 3 ans au poste actuel)	
Administration et vente occasionnelle.....	3A
Inspection et supervision sur le terrain	2A
Caissier, marché d'alimentation, etc.	A
Camionnage (voir Transport de marchandises par route et Chauffeurs)	
Capitaine de port (voir Navigation)	
Carrière (voir Mines)	
Carrosserie (voir Automobile)	
Casino, tous les travailleurs	X
Céramique, Poterie	
Vente	3A
Potier, Émailleur, Cuiseur	B
Chanteur	X
Chantier naval, Construction navale	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	3A
Ingénieur.....	2A
Surintendant.....	A
Travailleur (voir Construction)	
Charpentier	A
Chauffage, Climatisation	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Réparateur	A
Installateur, Poseur.....	B
Chauffeur	
Autobus scolaire	A
Autobus urbain	A
Ambulance.....	B
Camion de transport	B
Éboueur (limité)	B
Limousine	B
Remorqueuse	B
Transport de billes	B
Taxi.....	X
Véhicule blindé.....	X
Véhicule de course	X
Livraison (voir Livraison)	
Chef	
Établissement de première classe.....	A
Autres (voir Restaurant)	
Chemins de fer	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	3A
Police, Détective	B
Chef de train	
Passager	A
Marchandises	B
Ingénieur, Pompier	B
Autres.....	X
Ouvrier à l'entretien de la voie ferrée	
Surintendant.....	A
Autres	B
Employé de gare (voir Transport)	

Chenil		
Gestionnaire, tâches de supervision	A	
Autres	B	
Chevaux, Entraînement et Élevage	B	
Chimiste		
Travail de bureau	4A	
Travail de laboratoire.....	2A	
Chiropraticien	4A	
Chirurgien	4A	
Ciment, Finisseur	B	
Cimenterie (voir Fabrication)		
Cimetière		
Gestionnaire, tâches de bureau.....	3A	
Ouvrier professionnel (voir un métier en particulier)		
Cinéma (Industrie du film)		
Cadre dans un studio	3A	
Directeur, Producteur	3A	
Monteur de film	3A	
Cadreur, Ingénieur du son.....	2A	
Scénariste	2A	
Développeur de film, Coupeur.....	A	
Caméraman	A	
Projectionniste.....	A	
Machiniste de plateau	B	
Acteur, Actrice, Artiste	X	
Habilleur, Maquilleur.....	X	
Cinéma, Salle de projection		
Gestionnaire, tâches de bureau.....	2A	
Projectionniste.....	2A	
Autres.....	B	
Climatisation (voir Chauffage)		
Clinique médicale (voir Hôpital)		
Clôtures en fil de fer, Monteur	B	
Clôtures métallique, Monteur	B	
Coiffeur, Coiffeur styliste		
Propriétaire, Gérant, à l'extérieur du domicile.....	A	
Autres, à l'extérieur du domicile.....	A	
À domicile	Cl	
Collection, agence		
Bureau, Supervision seulement.....	3A	
Gestionnaire, Surintendant	2A	
Commis (voir bureau)		
Commis à l'inventaire	A	
Commis au dépôt d'outils	B	
Comptable		
Agréé (CA, CGA, CPA)	4A	
Non agréé	3A	
Compteurs, Inspecteur et Releveur	A	
Concepteur industriel		
Bureau seulement.....	3A	
Autres.....	2A	
Concierge	B	
Conditionnement des viandes		
Chef d'usine		
Rédacteur, travail de bureau seulement	3A	
Supervision.....	A	
Inspecteur	2A	
Boucher, Dépeceur.....	B	
Conditionnement physique		
Propriétaire, tâches de bureau et de supervision seulement.....	2A	
Entraîneur privé, Instructeur.....	B	
Conduites de vapeur	B	
Conservateur, Musée, Galerie d'art	3A	
Conserverie (voir Abattoir)		
Construction		
Briqueteur	A	
Carreleur	B	
Construction (suite)		
Charpentier	A	
Chauffeur de pelle mécanique	A	
Commis au pointage (sur le chantier)	A	
Contremaître	2A	
Couvreur	B	
Démolition.....	X	
Électricien		
Propriétaire	2A	
Employé	A	
Ferblantier.....	B	
Finisseur	B	
Grutier	A	
Industrie maritime		
Scaphandrier	X	
Autres	Cl	
Inspecteur	2A	
Installateur de fenêtres.....	A	
Installateur de fournaise	B	
Installateur de portes	A	
Isolateur	B	
Machinerie lourde, Opérateur	B	
Maçon	A	
Manipulation d'explosifs.....	X	
Monteur d'ascenseur	B	
Monteur de clôtures.....	B	
Opérateur d'équipement lourd	B	
Opérateur de derrick.....	B	
Peintre	A	
Plâtrier	A	
Plombier		
Propriétaire.....	2A	
Employé	A	
Poseur de cloisons sèches, Mesureur	B	
Poseur de plancher	B	
Rénovation générale		
Travailleur autonome sans tâches manuelles.....	2A	
Travailleur autonome avec tâches manuelles.....	A	
Employé	B	
Sableur	B	
Soudeur		
Au sol ou sur une plateforme	A	
Sur bâtiment et construction mécanique.....	A	
Structure d'acier		
Travailleur.....	B	
Monteur	B	
Stucateurs.....	B	
Surintendant.....	2A	
Tapissier	B	
Tôlier	A	
Tunnel.....	X	
Tuyauteur		
Propriétaire.....	2A	
Employé	A	
Vitrier	A	
Construction maritime (voir Construction)		
Construction navale (voir Chantier naval)		
Consultant commercial, industriel		
Dans un bureau à l'extérieur du domicile.....	3A	
À domicile	Cl	
Consultant en gestion	3A	
Consultant en recherche et développement		
Service de conseil, bureau, vente.....	3A	
Usine, fonctions sur le terrain	3A	
Contrôle de la qualité		
Travail de bureau seulement.....	2A	
Fonctions en usine ou sur le terrain	B	
Contrôle de la vermine (voir Exterminateur)		
Cordonnier, Réparateur	B	
Courrier (voir Poste)		

Course de chevaux (voir Loisirs)	
Courtier	
Marchandises, Assurance, Placement, Valeurs mobilières.....	3A
Douane, Hypothèque.....	3A
Immobilier.....	2A
Prêteur sur gages.....	X
Couturier	
Propriétaire, Gérant, hors du domicile.....	A
Autres, à l'extérieur du domicile.....	A
À domicile.....	CI
Couvreur	B
Crédit, agence	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	3A
Inspecteur.....	2A
Agent de recouvrement.....	X
Crématoire (voir Cimetière)	
Cuisinier (voir Restaurant)	

D

Dactylographe	2A
Danse	
Enseignant, à l'extérieur du domicile.....	A
À domicile.....	CI
Danseur professionnel	X
Débardeur	X
Déchets domestiques, Ramassage et Traitement (voir Assainissement)	
Décorateur d'intérieur	2A
Déménagement	
Meubles (voir Transport de marchandises par route)	
Édifice (voir Démolition, déménagement de bâtiment)	
Démolition (automobile)	
Propriétaire.....	3A
Contremaître, Surintendant.....	A
Autres, sur les lieux ou dans la cour.....	X
Démolition, déménagement de bâtiment	
Contremaître, Surintendant.....	A
Travailleur sur le site.....	B
Ouvrier de chantier.....	B
Dentisterie	
Dentiste.....	4A
Hygiéniste.....	3A
Assistant.....	2A
Denturologiste.....	3A
Technicien dentaire.....	2A
Dépanneur	
Propriétaire, Gérant.....	A
Autres.....	A
Dépôt mortuaire	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Embaumement.....	A
Autres.....	B
Dessinateur en architecture	4A
Détective (enquêteur de police)	B
Diamantaire, polisseur de diamant	2A
Diététiste	
Administration.....	3A
Travail de cuisine.....	2A
Disc-jockey	X
Distributrices automatiques	
Vente.....	A
Service et Réparation.....	B
Dresseurs d'animaux	X

E

Eau, distribution, épuration, filtration	
Surintendant d'usine.....	3A
Contremaître, Pompiste.....	A
Installateur de compteurs, Lecteur.....	A

Ébéniste	A
École (voir Éducation)	
Économiste	4A
Écrivain, à la pige	X
Éditeur, travail de bureau seulement	3A
Éducation	
Professeur postsecondaire.....	3A
Préposé comm. scolaire.....	3A
Directeur d'école.....	3A
Enseignant avec bac, bac en éducation.....	2A
Sujets académiques.....	2A
Éducation physique.....	A
Éducation physique, Professeur	A
Électricité, Industrie	
Ingénieur électrique.....	4A
Électricien	
Propriétaire.....	2A
Employé.....	A
Centrale électrique, Station de conversion	
Surintendant.....	2A
Opérateur de tableau de distribution.....	A
Contremaître.....	A
Machiniste.....	A
Autres ouvriers qualifiés.....	B
Montage de lignes d'énergie électrique	
Entretien.....	B
Lignes aériennes.....	B
Contremaître, Inspecteur.....	A
Conduits et Tunnels	
Contremaître, Inspecteur.....	A
Autres.....	X
Électronicien	2A
Embaumeur	A
Embouteillage	B
Encadreur	A
Encanteur	
Général, autre que bétail.....	2A
Bétail.....	A
Enseignes, Tableaux d'affichage	
Spécialiste de la disposition.....	2A
Bombeau de verre, Poseur d'affiche.....	A
Monteur, Réparateur.....	B
Entraîneur, Sports	CI
Entreposage	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Surintendant d'entrepôt.....	A
Travailleur d'entrepôt.....	B
Entrepôt	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Surintendant d'entrepôt.....	A
Manutentionnaire.....	B
Entrepreneur (la demande doit indiquer les tâches précises)	
Entrepreneur exécutant (voir un métier en particulier)	
Entretien ménager	
Commercial.....	B
Résidentiel.....	X
Entretien des immeubles	
Gestionnaire, Surintendant.....	2A
Ouvrier à la maintenance.....	A
Concierge, Nettoyeur.....	B
Laveur de vitres, Sableur.....	B
Épicerie (voir Vente au détail/Grossiste)	
Épilation	
Propriétaire, Gérant, Autres, hors du domicile.....	A
À domicile.....	CI
Équipement de bureau, Fournitures	
Vente.....	2A
Réparateur.....	A

Ergothérapeute	3A
Esthéticien, Esthéticienne	
Propriétaire, Gérant, hors du domicile.....	A
Manucure.....	B
Autres, à l'extérieur du domicile.....	B
À domicile	Cl
Établissement carcéral (voir Justice)	
Étudiant	X
Évacuation des déchets	
Collecte et incinération	
Contremaître, Surintendant	A
Ouvriers professionnels	B
Vidangeur, Chauffeur	B
Fosse sceptique, Égouts	
Installation	B
Nettoyage, tous les travailleurs.....	X
Évaluateur, Estimateur	2A
Expédition, Réception, Commis (voir Réception)	
Expert en sinistre (voir Assurance)	
Exploitation d'élevage, Ranch (voir Agriculture)	
Explosifs, Manufacture et entreposage	
Ouvriers d'usine	B
Employés de bureau	A
Contremaître, Surintendant	B
Dynamiteur, Manutentionnaire	X
Exportateur, Importateur	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Commis	2A
Exterminateur, Contrôle de la vermine	
Tâches administratives, vente et supervision seulement	A
Exterminateur, Fumigateur	B

F

Fabrication (voir aussi l'industrie en particulier)	
Cadre (voir Cadre).....	3A
Gestionnaire, Surintendant	3A
Autres	Cl
Fer ornemental	
Travailleur d'atelier.....	B
Installateur	B
Ferrailleur, Brocanteur	
Gestionnaire, bureau et vente	A
Autres travailleurs	X
Feutrier	B
Film (voir Cinéma)	
Finance, Services financiers	
Fiscaliste.....	4A
Planificateur financier.....	4A
Comptable	
Agréé (CA, CGA, CPA).....	4A
Non agréé.....	3A
Actuaire	
Agréé (FICA, FSA, ASA).....	4A
Non agréé.....	3A
Vérificateur interne, Contrôleur	3A
Finisseur de bois (voir Fabrication)	
Fleuriste, au détail ou grossiste	
Administration et vente	2A
Dans des serres.....	A
Autres	B
Forces armées.....	X
Foresterie	
Ingénieur forestier	
Service de conseil, bureau seulement.....	3A
Fonctions sur le terrain	2A
Forestier, garde-feu, sans aéronef.....	A
Autres (voir Forêt, Exploitation)	

Forêt, Exploitation	
Propriétaire, Fonctionnaire, Entrepreneur, pas en forêt.....	3A
Chauffeur de camion de transport de billes.....	B
Flotteur, Draveur, Bûcheron.....	X
Équipe du camp.....	X
Main-d'œuvre.....	X
Accrocheur, Câbliste, Monteur	X
Forgeron, Maréchal-ferrant	B
Fourrure	
Concepteur	2A
Fourreur.....	A
Coupeur, Confectionneur	A
Acheteur	A
Fromager.....	B

G

Galerie d'art – Marchand	2A
Galvanoplasticien.....	A
Garage (voir Automobile)	
Garde-chasse	B
Garderie à l'extérieur du domicile	
Administration et supervision seulement.....	3A
Travailleur diplômé en garderie.....	A
Travailleur non diplômé en garderie.....	B
Garderie à domicile accréditée	
Travailleur diplômé en garderie	A
Travailleur non diplômé en garderie.....	B
Garderie à domicile non accréditée	
Travailleur diplômé en garderie	A*
Travailleur non diplômé en garderie.....	B*
Gardien de phare	
Sur la côte.....	B
Au large de la côte.....	X
Gardien de prison	X
Gardien de sécurité	
Non armé	B
Armé	X
Prison (voir Justice)	
Gaz combustible	
Raffinerie de gaz, Usine à gaz	
Gestionnaire, Surintendant.....	2A
Contremaître.....	A
Autres ouvriers qualifiés	B
Système de distribution	
Gestionnaire	2A
Inspecteur des compteurs, Releveur de compteurs.....	A
Installateur, Réparateur	B
Travailleur, conduits et tunnels	X
Géologue	3A
Tâches de service conseil et de bureau	3A
Fonctions sur le terrain.....	2A
Géotechnicien.....	2A
Gicleur	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Installateur, Réparateur	B
Golf, club (voir Loisirs)	
Gouvernement, Agences et services	
Fonctionnaires de tous les services ou ministères,	
Tâches de bureau seulement.....	3A
Estimateur, Inspecteur, Représentant de la santé, sur le terrain	3A
Travailleur social, sur le terrain.....	2A
Douanes, Agent d'immigration, Gardien de pêche et Garde-chasse.....	A

* Pour la Série Pilier, la période d'indemnisation est limitée à un maximum de 2 ans et le délai de carence à un minimum de 90 jours. Ces limitations ne s'appliquent pas pour Assurance accident simplifiée.

Graphiste	
Dans un bureau à l'extérieur du domicile.....	3A
À domicile.....	CI
Graveur	A
Grutier	A

H

Hébergement en résidence	CI
Hôpital, Établissement de santé	
Médecin.....	4A
Administrateur.....	3A
Commis, admission, comptes.....	3A
Diététiste	
Ne prépare pas la nourriture.....	3A
Prépare la nourriture.....	2A
Laboratoire	
Technicien.....	2A
Assistant.....	A
Soins infirmiers	
Infirmier autorisé diplômé	
Rédacteur, travail de bureau seulement.....	3A
Hôpital, Tâches générales.....	2A
Psychiatrie.....	A
Infirmier auxiliaire	
Hôpital, Tâches générales.....	A
Psychiatrie.....	X
Aide-infirmier, Auxiliaire, Préposé	
Hôpital, Tâches générales.....	B
Psychiatrie.....	X
Chauffeur d'ambulance, Personnel paramédical (voir Chauffeur)	
Préposé, Aide soignant, Brancardier.....	B
Horloger, Fabricant, Réparateur	2A
Horticulture (voir Agriculture)	
Hôtel, Motel, Aubergiste	
Établissement 3 étoiles ou plus	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	3A
Réceptionniste.....	2A
Concierge.....	A
Autres.....	B
Autres, dont la vente d'alcool n'est pas l'activité principale	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	2A
Réceptionniste.....	A
Autres.....	B
Services alimentaires (voir Restaurant)	
Hôtesse de l'air, Agent de bord, Transporteur aérien	X
Huissier, n'effectue pas d'arrestations	2A

I

Immobilier	
Gestionnaire d'agence.....	2A
Évaluateur.....	2A
Agent, Courtier.....	2A
Importateur, Exportateur	
Administration et vente.....	3A
Commis.....	2A
Impôts, service, Tous les employés	3A
Imprésario	2A
Incendie (voir Pompier, Service des incendies)	
Industrie maritime (voir Navigation)	
Informatique	
Consultant en système, Concepteur.....	3A
Analyste-programmeur.....	3A
Vente.....	2A
Commis, Opérateur.....	2A
Technicien.....	2A

Ingénieur (professionnel)	4A
Ingénieur en sécurité	
Service de conseil, bureau seulement.....	4A
Visites occasionnelles sur place.....	3A
Fonction sur place ou à l'usine.....	2A
Inséminateur	A
Inspecteur	
Banque.....	3A
Crédit commercial.....	2A
Édifice, Sécurité.....	2A
Balances, Poids.....	2A
Coque d'aéronef.....	B
Pont, Construction mécanique.....	X
Instructeur de conduite	A
Interprète	2A
Isolation	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Installateur.....	B
Travailleur d'atelier.....	B

J

Jardinier	
Propriétaire seulement.....	2A
Manœuvre.....	B
Jeux de hasard, tous les travailleurs	X
Jockey	X
Journaliste	2A
Judo, Moniteur de jiu-jitsu	X
Justice, Appareil judiciaire	
Fonctionnaire de la cour	
Juge.....	4A
Greffier, Sténographe, Rapporteur judiciaire.....	3A
Commis principal, bureau seulement.....	2A
Huissier.....	2A
Police	
Chef, bureau seulement.....	2A
Agent, travail de bureau.....	2A
Agent de probation.....	2A
En salle d'audience seulement.....	A
Détective, Autres policiers effectuant des arrestations.....	B
Prison, Pénitencier	
Garde civils.....	2A
Garde.....	X

K

Karaté, Moniteur	X
-------------------------------	---

L

Laiterie	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Surintendant, Inspecteur.....	2A
Vente au détail.....	A
Fromager.....	B
Travailleur en chambre frigorifique.....	B
Laveur de vitres	
2 étages et moins.....	B
2 étages et plus.....	X
Limousine	
Propriétaire/Directeur, tâches de bureau uniquement.....	2A
Propriétaire – quelques tâches de chauffeur.....	CI
Répartiteur.....	A
Chauffeur.....	B
Livraison	
Livraison rapide/messagerie.....	A
Chauffeur (ne charge et ne décharge pas).....	B
Chauffeur (charge et décharge).....	X

Location d'équipement	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Supervision, vente au détail.....	A
Loisirs, Sports	
Golf, Curling, Terrain d'exercice, Station santé, Centre de conditionnement physique, Raquette, Squash, Club de tennis ou de curling	
Gestionnaire, tâches de bureau seulement.....	3A
Professionnel résident, Instructeur, temps plein.....	A
Entreteneur de parcours.....	B
Bowling, Billard, Salle de billard	
Gérant, Caissier.....	A
Autres.....	Cl
Courses, Cheval, Chien	
Gestionnaire d'un hippodrome.....	3A
Préposé au départ, Juge, Officiel, Commis.....	A
Entraîneurs.....	X
Autres.....	Cl
Centre équestre	
Propriétaire.....	2A
Gestionnaire, hors piste.....	2A
Autres.....	Cl
Parcs d'amusement, Arcades	
Tous les employés.....	X
Athlète professionnel, Arbitre, Juge-arbitre.....	X
Lustreur, Polisseur, Affûteur.....	B
Luthier.....	2A
Lutteur.....	X

M

Machine à coudre	
Distributeur.....	A
Service et Réparation.....	A
Machinerie agricole	
Vente (voir Automobile)	
Autres (voir Fabrication)	
Machines commerciales	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Service, entretien.....	A
Machiniste	
Industrie non dangereuse.....	A
Autres (voir industrie en particulier)	
Maçon : brique, pierre.....	A
Maison mobile, ventes et service (voir Automobile)	
Manœuvre, travailleur non spécialisé.....	B
Manucure	
Propriétaire, Gérant, hors du domicile.....	B
Autres, à l'extérieur du domicile.....	B
À domicile.....	Cl
Marchand (voir Vente au détail/Grossiste)	
Maréchal-ferrant, Forgeron.....	B
Marin, Navigateur (voir Navigation)	
Marinage, Préservation.....	A
Marteau-pilon, Opérateur.....	B
Masseur, Masseuse, Massothérapeute	
Massothérapeute autorisé.....	2A
Non autorisé et non membre d'une organisation reconnue.....	X
Non autorisé mais membre d'une organisation reconnue.....	Cl
Matériel agricole (voir Fabrication, Vente au détail/Grossiste)	
Mécanicien.....	A
Mécanicien de chantier.....	A
Médecin, Chirurgien.....	4A
Médecine, Services médicaux	
Acupuncteur, non médecin.....	3A
Audiologiste.....	3A
Chirurgien.....	4A
Dentiste.....	4A
Homéopathe.....	2A
Médecin.....	4A

Médecine, Services médicaux (suite)	
Naturopathe.....	2A
Ostéopathe.....	4A
Optométriste.....	4A
Podiatre.....	3A
Podologue.....	3A
Psychiatre.....	4A
Psychologue.....	4A
Préposé	
Hôpital, Tâches générales.....	B
Psychiatrie.....	X
Soins infirmiers	
Infirmier autorisé diplômée	
Rédacteur, travail de bureau seulement.....	3A
Hôpital, Tâches générales.....	2A
Psychiatrie.....	A
Infirmier auxiliaire	
Hôpital, Tâches générales.....	A
Psychiatrie.....	X
Aide-infirmier, Auxiliaire, Préposé	
Hôpital, Tâches générales.....	B
Psychiatrie.....	X
Thérapeute	
Physiothérapeute, Kinésiothérapeute, Orthophoniste, Audiothérapeute, Hypnothérapeute.....	3A
Inhalothérapeute, Ergothérapeute, Thérapie au laser.....	3A
Massage (voir Masseur)	
Membres artificiels – Administration, Fabricant, Réparateur.....	A
Messagerie, Colis	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Gestionnaire, Répartiteur.....	2A
Chauffeur.....	A
Messenger à bicyclette.....	X
Métallurgiste	
Exploitation minière, n'allant pas sous terre.....	2A
Exploitation minière, allant sous terre.....	X
Autres.....	3A
Météorologue	
Travail de bureau seulement.....	3A
Fonctions sur le terrain.....	A
Meubles	
Ébéniste.....	A
Réparateur, réparation de meubles.....	A
Usine.....	B
Marchant (voir Vente au détail/Grossiste)	
Meunier (voir Silo à grain, Moulin)	
Militaire.....	X
Mines, Carrière, Minéralurgie	
Mines souterraines	
Essayeur, Chimiste, Ingénieur, Directeur de mine/Surintendant, Inspecteur, Ingénieur en sécurité, travail de surface à 90 %.....	2A
Autres.....	X
Mine à ciel ouvert	
Essayeur, Chimiste, Ingénieur, Directeur de mine/Surintendant, Inspecteur, Ingénieur en sécurité	
Travail de bureau seulement.....	3A
Fonctions sur le terrain.....	2A
Commis, Contremaître, Peseur.....	A
Ouvrier professionnel qui ne manipule pas d'explosifs.....	B
Autres.....	X
Minéralurgie	
Gestionnaire, Surintendant.....	2A
Contremaître.....	A
Ouvrier professionnel.....	B
Ministre du culte (clergé).....	3A
Modèle d'artiste, Mannequin.....	X
Montre (voir Horloger)	

Monument	
Tâches administratives et vente seulement.....	2A
Graveur.....	A
Motel (voir Hôtel)	
Motocyclettes, vente et service (voir Automobile)	
Musée	
Conservateur.....	3A
Guide, Surveillant.....	2A
Musicien	
Chef d'orchestre symphonique.....	2A
Radio, studio de télé, orchestre symphonique, temps plein.....	A
Musique, Instruments	
Fabricant, réparateur.....	2A
Accordeur de piano.....	2A
Musique, Professeur de chant	
Dans une école, avec diplôme.....	2A
À domicile.....	X

N

Naturopathe.....	2A
Navigation	
Marina	
Gestionnaire, temps plein.....	2A
Mécanicien.....	A
Bateau de plaisance, Vente et service.....	A
Expédition, Lac et océan	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	2A
Capitaine de port.....	2A
Officier de pont, Commissaire, Régisseur, Opérateur de radio/radar	
Paquebot de ligne.....	A
Cargo, traversier.....	A
Drague, remorqueur, bateau-feu.....	B
Officier mécanicien en chef.....	A
Autre membre de l'équipage.....	B
Pilote, port ou rivière.....	A
Travailleur à un terminal (voir Transport)	
Gardien de phare	
Sur la côte.....	B
Au large de la côte.....	X
Scaphandrier.....	X
Nettoyage des rues	
Surintendant.....	B
Nettoyeur de rues.....	B
Notaire.....	4A
Nourrice.....	X
Nucléaire	
Bureau (voir occupation en particulier)	
Usine, Travailleur de laboratoire	
Exposé à la radiation.....	X
Autres (voir occupation en particulier)	

O

Opticien	
D'ordonnance.....	4A
Travail en atelier, meulage.....	A
Optométriste.....	4A
Orfèvre.....	A
Orthétique	
Service de conseil, bureau, vente.....	3A
Ajusteur.....	2A
Réparateur.....	A
Orthodontiste.....	4A
Outilleur.....	A

P

Parcs, Parc national, Parc provincial	
Propriétaire/Directeur, tâches de bureau seulement.....	3A
Travailleur administratif.....	2A
Autres, entretien, etc.....	B
Pâtes et papiers (voir Fabrication)	
Patinoire (voir Loisirs)	
Pavage	
Contractant (voir Entrepreneur)	
Chauffeur d'équipement.....	B
Paysagiste (qui offre ou non des services de déneigement)	
Propriétaire, tâches de bureau et supervision seulement.....	2A
Propriétaire, tâches manuelles.....	A
Employé.....	B
Péagiste.....	A
Pêche	
Pêcheur	
Pêcheur côtier (moins de 48 heures en mer, dans une limite de 200 milles)....	B
Autres, grands bancs, phoquiers et baleiniers.....	X
Alevinière	
Gestionnaire, Surintendant.....	A
Autres.....	B
Poissonnerie, salaison	
Gestionnaire, tâches de bureau.....	2A
Contremaître.....	A
Autres.....	B
Poissonnerie.....	B
Pédiatre.....	4A
Peintre	
Bâtiment, Atelier.....	A
Pont, mât de drapeau, cheminée ou clocher.....	X
Artiste.....	X
Peinture (voir Fabrication)	
Pépinière, Jardinerie	
Gestionnaire.....	2A
Employé de bureau.....	A
Commis aux ventes.....	B
Perruquier.....	2A
Personne au foyer, Aide domestique.....	X
Peseur, Station de camion.....	A
Pétrochimie	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Propriétaire/Directeur, tâches de bureau seulement.....	3A
Géologue, Ingénieur de l'extraction et du raffinage du pétrole	
Service de conseil, bureau seulement.....	3A
Fonctions sur le terrain.....	2A
Raffinerie (voir Fabrication)	
Distribution (voir Gaz Combustible)	
Opérations sur le terrain.....	Cl
Ouvrier de pipeline	
Contremaître, Inspecteur.....	A
Entretien, Réparateur.....	B
Opérations au large, tous les travailleurs.....	X
Pharmacien.....	4A
Photocopie, Xérographie	
Gestionnaire, Tâches au comptoir.....	2A
Commis à la reprographie.....	A
Photographie	
Photographe	
Commercial.....	2A
Journal, salarié.....	2A
Autres.....	Cl
Préposé au traitement de films.....	A
Physicien.....	4A
Physiothérapeute.....	3A

Pierre	
Carrière (voir Mines)	
Maçon	A
Sableur	B
Pilote (voir Aviation, Navigation)	
Pipeline (voir Pétrochimie)	
Piscine	
Vente	2A
Installation, Service	B
Placement, agence ou bureau – tout le personnel	2A
Planchers, Finition et sablage	B
Plombier	
Propriétaire	2A
Employé	A
Plongeur (laveur de vaisselle)	X
Plongeur en apnée, Professionnel	X
Pointeur	
Travail de bureau seulement	2A
Fonctions sur le terrain	A
Police (voir Justice)	
Polisseur, Lustreur, Affûteur	B
Pompes funèbres (voir Dépôt mortuaire)	
Pompier, Service des incendies	
Service d'incendie municipal	
Chef, supervision seulement	2A
Appariteur, Surintendant	A
Autres pompiers	B
Forestier, garde-feu, sans aéronaf	A
Pompier volontaire (classer en fonction de l'emploi régulier)	Cl
Port	
Surintendant	2A
Contremaître, superviseur seulement	A
Vérificateur	A
Instructeur de conduite	A
Grutier	A
Chauffeur de treuil, Magasinier du matériel de chargement	B
Débardeur, Manutentionnaire	X
Autres	X
Poseur de revêtement	B
Poste, Service postal	
Commis au comptoir	A
Chauffeur, Livraison rurale	B
Poterie	
Magasin (voir Vente au détail/Grossiste)	
Potier, émailleur, cuiseur	B
Préposé	
Hôpital, Tâches générales	B
Psychiatrie	X
Presse écrite	
Éditeur, Rédacteur en chef	
Quotidien dans une zone urbaine	3A
Autres	3A
Rédacteur, nouvelles, sports, etc.	3A
Gestionnaire, publicité, affaires, circulation	3A
Commis, Photographe, Correcteur d'épreuves	2A
Journaliste, salarié	2A
Agent, Distributeur	B
Imprimerie	B
Correspondant	X
Vendeur ambulant, Exploitant d'un kiosque à journaux	X
Prêteur sur gages	X
Prêtre	Cl
Procureur	4A

Professeur	
École primaire ou secondaire, avec bac, bac en éducation ou équivalent	
Sujets académiques	2A
Musique, Professeur de chant	2A
Éducation physique, Danse	A
Cuisine, Conduite, Atelier	A
Musique, Chant, Danse, à la résidence	X
Publicité, agence	3A
Puits artésien	
Forage (voir Entrepreneur)	
Foreur	B
Utilisant des explosifs	X

Q

Quincaillerie (voir Vente au détail/Grossiste)

R

Rabbin	Cl
Radio et télédiffusion	
Administration	
Cadre dans station	3A
Programmation, Directeur de studio	3A
Commis	2A
Studio	
Annonceur	3A
Producteur, Directeur	3A
Régisseur	2A
Cadreur, Chef accessoiriste	2A
Caméraman	2A
Machiniste de plateau	B
Acteur, Actrice, Fantaisiste	X
Salle de régie	
Ingénieur électricien	2A
Ingénieur chargé de l'entretien	A
Transmission	
Superviseur, travail de bureau seulement	2A
Opérateur, Ouvrier à l'entretien, travail non lié à l'antenne	A
Monteur d'antenne, Réparateur	X
Radio et téléviseur, Vente et Service	
Distributeur	2A
Réparateur	A
Raffinerie (voir Fabrication)	
Ramoneur de cheminée	X
Ranch (voir Agriculture)	
Raquettes, club (voir Loisirs)	
Rayons X	
Technicien	2A
Service et Réparation	A
Réception, Expédition, Commis	
Dans un bureau	A
Dans un entrepôt	B
Réceptionniste	3A
Recruteur de personnel	
Service de conseil, bureau, vente	3A
Commis	2A
Rédacteur	3A
Religieuse	Cl
Rembourseur	A
Remorquage	
Propriétaire/Directeur, tâches de bureau uniquement	2A
Propriétaire – quelques tâches de chauffeur	B
Répartiteur	A
Chauffeur	B
Représentant, agent commercial	
Produits non alcoolisés	Cl
Vente seulement, ne transporte pas d'échantillons ou n'effectue pas de livraison	3A

Représentant, agent commercial (suite)	
Transporter des échantillons, effectuer des livraisons	2A
Vente porte à porte	B
Produit alcoolisés (voir Boissons alcoolisées)	
Restaurant, Boîte de nuit, Café et Cafétéria	
Vente d'alcool secondaire	
Gestionnaire (travail de bureau et de supervision seulement).....	2A
Chef	A
Courtier	B
Aide de cuisine	B
Serveur, Barman	B*
Autres	Cl
Débit de boissons, Bar, Cabaret, Bar-salon, Boîte de nuit, Pub, Taverne, etc.	
Tous les travailleurs.....	X
Restauration rapide	
Gérant, aucune préparation de nourriture	A
Cantine mobile	A
Cuisinier.....	B
Autres.....	X

S

Sablrière, Gravière (voir Mines)	
Sableur	B
Salle de quilles (Voir Loisirs)	
Salon funéraire	
Administration et vente	2A
Embaumeur.....	A
Autres	B
Santé, Services (voir Hôpital ou occupation en particulier)	
Scaphandrier	X
Scierie (voir Bois d'œuvre)	
Sculpteur	X
Secrétaire, Sténographe	3A
Serre	
Gestionnaire, Surintendant	A
Contremaître	B
Autres	X
Serrurier	2A
Serveur, Serveuse, Garçon/fille de table	B*
Service d'escorte	X
Service ou Réparation	
Appareil, machine commerciale	
Ouvrier au banc seulement	A
Collecte et livraison	B
Fournaise, brûleur, etc.	B
Service paramédical	
Examineur (non médecin)	A
Autres (voir Bureau)	
Services sociaux	
Rédacteur, travail de bureau seulement	3A
Fonctions sur le terrain.....	2A
Serviteur, Domestique	X
Sidérurgiste (voir Construction)	
Silo à grain, Moulin	
Contremaître, Gestionnaire, Peseur	2A
Travailleur d'usine de transformation qualifié	A
Autres	B
Ski, Instructeur	Cl
Soins infirmiers	
Infirmier autorisé diplômé	
Rédacteur, travail de bureau seulement	3A
Hôpital, Tâches générales	2A
Psychiatrie.....	A
Infirmier auxiliaire	
Hôpital, Tâches générales	A
Psychiatrie.....	X

Soins infirmiers (suite)	
Aide-infirmier, Auxiliaire, Préposé	
Hôpital, Tâches générales	B
Psychiatrie.....	X
Sondages, Opinion publique	
Tâches administratives et vente seulement.....	3A
Intervieweur au téléphone	A
Bureau	A
Intervieweur sur le terrain.....	A
À domicile	Cl
Soudeur, Coupeur	A
Spa, Club de santé	
Tâches administratives et vente seulement.....	A
Masseur, Masseuse, Massothérapeute	
Massothérapeute autorisé.....	2A
Non autorisé et non membre d'une organisation reconnue.....	X
Non autorisé mais membre d'une organisation reconnue.....	Cl
Spectacle	
Cinéma, Radio, Télé, Théâtre, Enregistrement	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Station, Directeur de studio.....	3A
Annonceur, Présentateur de nouvelles	3A
Impresario, Agent artistique	2A
Directeur de théâtre	2A
Régisseur	2A
Film, Monteur de son	2A
Cadreur (studio), Coupeur, Technicien.....	2A
Projectionniste.....	A
Musicien de studio.....	A
Caméraman	A
Machiniste de plateau	B
Artiste, Scénariste.....	X
Autres	Cl
Sports (voir Loisirs)	
Station-service	
Gérant, n'effectue pas de réparation	A
Mécanicien.....	A
Préposé	X
Stationnement	
Propriétaire	2A
Gérant, Caissier	B
Préposé, Autres	X
Sténographe	
Sténographe judiciaire.....	3A
Agent de bureau	2A
Structures d'acier (voir Construction)	
Syndicat	
Service administratif seulement	3A
Représentant.....	2A
Organisateur	A

T

Tailleur	A
Tailleur, Polisseur de pierres précieuses	A
Tanneur	B
Tapis, Moquette	
Usine (voir Fabrication)	
Nettoyeur, déployeur, raccommodeur.....	B
Taverne, tous les travailleurs	X
Taxi	
Gestionnaire, tâches de bureau seulement	2A
Répartiteur	A
Chauffeur	X
Taxidermiste	A
Technicien juridique	3A

* La période d'indemnisation est limitée à un maximum de 2 ans.

Technicien, Technologiste	
Industrie non dangereuse	2A
Autres	Cl
Teinturerie	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau	2A
Tâches au comptoir	A
Pressier, Nettoyeur, Teinturier	B
Téléphone, Répondeur	
Hors du domicile, Superviseur, travail de bureau seulement	2A
Autres	Cl
Téléphone, Télégraphe	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau	3A
Standardiste	2A
Installation, Réparation	
Contremaître	2A
Réparateur	A
Installateur	B
Télévision	
Radiotélédiffusion (voir Radio et télédiffusion)	
Distributeur (voir Vente au détail/Grossiste)	
Réparateur	A
Installateur de câbles	B
Teneur de livres	
Dans un bureau à l'extérieur du domicile	3A
À domicile	Cl
Textile	
Moulin (voir Fabrication)	
Vente (voir Représentant)	
Théâtre, Salle de spectacle	
Gestionnaire, tâches de bureau	3A
Producteur, Directeur	3A
Imprésario, Agent artistique	2A
Assistant à la production	2A
Régisseur de plateau	2A
Éclairage, Technicien du son	2A
Caméraman	A
Caissier, vendeur de billets	A
Machiniste de plateau	B
Acteur, Actrice, Artiste	X
Placeur, Autres	X
Thérapeute	
Physiothérapeute, Kinésiothérapeute, Orthophoniste, Audiothérapeute,	
Hypnothérapeute	3A
Inhalothérapeute, Ergothérapeute, Homéopathe, Thérapie au laser	2A
Massage (voir Masseur)	
Tôlier	A
Toxicologue	3A
Traducteur	
Dans un bureau à l'extérieur du domicile	3A
À domicile	Cl
Traitement de données (voir Informatique)	
Traitement de texte	
Dans un bureau à l'extérieur du domicile	3A
À la résidence	Cl
Transport de marchandises par route, Déménagement, Entreposage	
Propriétaire	3A
Tâches administratives et vente seulement	2A
Répartiteur, Commis	A
Contremaître, supervision seulement	A
Surintendant d'entrepôt	A
Travailleur d'entrepôt	B
Chauffeur (conduit seulement – ne charge et ne décharge pas)	B
Caissier-emballeur, Manutentionnaire, Empaqueur	X

Transport	
Aérien, par autobus, sur rails, par bateau, Gares, Terminus	
Cadre de la société (voir Cadre)	
Gestionnaire, tâches de bureau	3A
Surintendant	2A
Agent à la billetterie, Inspecteur, Machiniste	A
Télégraphiste	A
Agent bagagiste	B
Manutentionnaire de bagages, Porteur	B
(Voir aussi l'industrie en particulier)	
Travailleur social	
Travail de bureau seulement	3A
Fonctions sur le terrain	2A
Tréfilerie (voir Fabrication)	
Tribunaux (voir Justice)	
Tuyauteur	A

U

Urbaniste	3A
------------------------	----

V

Véhicule de loisirs, Vente et Service (voir Automobile)	
Vente au détail/Grossiste	A
Vérificateur	3A
Verrerie	
Travail du verre (voir Fabrication)	
Souffleur de verre	B
Verre optique, Meuleur, Polisseur	A
Vêtement (voir Fabrication, Vente au détail/Grossiste)	
Vétérinaire	
Clientèle urbaine, petits animaux	3A
Clientèle rurale, animaux de ferme	2A
Assistant	A
Vidéo, Matériel et location (voir Vente au détail/Grossiste)	
Vidéo, Production (voir Radio et télédiffusion)	
Vignoble (voir Boissons alcoolisées)	
Vitrier	A
Voile à bateau, Confectionneur	A
Volaille et œuf	
Acheteur	2A
Manutentionnaire, Trieur	B
Travailleur en chambre frigorifique	B
Distributeur, marchand (voir Vente au détail/Grossiste)	
Producteur (voir Agriculture)	
Voyage	
Agent de voyage	2A
Directeur touristique, Guide	X

X

Xérographie, Photocopie	
Gestionnaire, Tâches au comptoir	2A
Commis à la xérographie	A

Z

Zoo, Jardin zoologique, Parc	
Directeur, Administrateur	3A
Ouvrier professionnel (voir un métier en particulier)	
Zoologiste	
Service-conseil et de bureau	3A
Fonctions sur le terrain	2A



lacapitale.com

Forte de plus de 40 ans d'expérience, La Capitale sécurité financière est devenue l'un des principaux assureurs spécialisés au Canada. Chaque mois, elle verse à ses clients des prestations excédant 2 millions de dollars.

La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Les consommateurs peuvent obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en se rendant sur le site Web, à l'adresse www.assuris.ca, ou en communiquant avec le Centre d'information d'Assuris, au 1 866 878-1225.

